



Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada – Données 2022

Novembre 2023

«NOM1»
«REP1»
«ADR1» «ADR2»
«ADR3» QC «CPPL»

Adresse Web :
statistique.quebec.ca/infra
Identifiant : «PIN»

Numéro de dossier : E79-« **NOQ** »

Bonjour,

Votre organisation est sollicitée pour l'*Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada* présentement menée par Statistique Canada pour le compte d'Infrastructure Canada. L'objectif de l'enquête est de recueillir des informations statistiques sur le stock, l'état, le rendement et les stratégies de gestion des actifs relatifs aux infrastructures publiques essentielles du Canada que possèdent les divers ordres de gouvernement et les entités autochtones. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) est responsable de la collecte des données auprès des administrations publiques provinciale et municipales du Québec.

Compte tenu de l'importance des résultats de l'enquête, la participation de votre organisation est **obligatoire**, et ce, conformément à la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (chapitre I-13.011)*.

Pour participer, vous devez vous rendre à l'adresse Web indiquée dans l'encadré en haut de la lettre, entrer votre identifiant et remplir le questionnaire en ligne d'ici le **21 décembre 2023**. Au besoin, vous pourrez quitter le questionnaire et y revenir à un moment qui vous conviendra mieux. Avant de remplir le questionnaire en ligne, nous vous conseillons fortement de remplir le questionnaire papier ci-joint.

Pour que les décisions en matière d'infrastructures publiques soient mieux orientées, l'ISQ transmettra les données issues de cette enquête au ministère des Finances du Québec, au Secrétariat du Conseil du trésor et à Statistique Canada, qui les communiquera à son tour à Infrastructure Canada. Vous pouvez toutefois vous opposer à ces communications de renseignements. Pour ce faire, une fois que vous aurez rempli le questionnaire, vous devez envoyer à l'ISQ, au plus tard le 21 décembre 2023, un avis écrit précisant le nom de l'organisme ou des organismes auxquels vos renseignements ne doivent pas être communiqués.

De plus, les tableaux de résultats agrégés de l'enquête qui seront diffusés sur les sites Web de l'ISQ et de Statistique Canada pourraient permettre d'identifier votre organisation. Si vous vous opposez au fait que l'on pourrait reconnaître votre organisation, une fois le questionnaire rempli, vous pouvez demander par écrit que l'identité de votre organisation soit protégée lors de la diffusion de ces tableaux.

Si vous souhaitez en savoir plus sur cette enquête ou obtenir de l'aide, vous pouvez communiquer avec l'ISQ, dont les coordonnées apparaissent au bas de cette lettre. Vous trouverez également d'autres renseignements sur le site Web de l'organisation (statistique.quebec.ca) sous l'onglet « Enquêtes ».

Je vous remercie de votre collaboration. Vous contribuez ainsi à la production d'informations statistiques québécoises de qualité.

Le statisticien en chef,

Simon Bergeron

* Cette loi prévoit que toute personne est tenue de répondre à une demande de renseignements à caractère obligatoire de l'Institut de la statistique du Québec et de transmettre les renseignements dans le délai et selon la forme qu'il prescrit.